



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 02 Avril 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 492

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODE ET TISSUS ET CARREFOUR  
EUROPEEN DU PATCHWORK

Mme la Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 et suivants ;

Considérant que l'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance, le tarif étant établi par le conseil municipal ;

Considérant l'occupation temporaire du domaine public lors des événements annuels Carrefour Européen du Patchwork et du salon de Mode et Tissus ;

La Société Publique Locale « Evènementiel en Val d'Argent » (EVA) a renouvelé ses deux contrats de concession avec la commune de Sainte-Marie-aux-Mines et la Communauté de Communes du Val d'Argent ».

En concertation avec les différents maires des quatre communes et du Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent, il est proposé à l'ensemble des communes du Val d'Argent d'harmoniser le montant des redevances à :

- 0,10 €/m<sup>2</sup> pour l'espace public
- 0,30 €/m<sup>2</sup> pour les bâtiments publics

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs d'occupation du domaine public pour les événements Mode et Tissus et Carrefour Européen du Patchwork à :



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20250402-492-2025-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- 0,10 €/m<sup>2</sup> pour l'espace public
- 0,30 €/m<sup>2</sup> pour les bâtiments publics

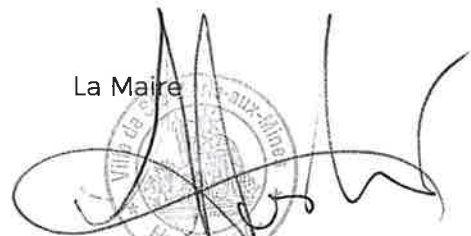
Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance



Alain JACQUINEZ

La Maire



Noëllie HESTIN